

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
12 décembre 2023

Mis en ligne :
22 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël, POINTIER Virginie donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, RAOUL Gérard donne pouvoir à PIERRE Frédéric, VALLEE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien ;

Absents : GARNIER Chrystèle, SOUQUET Eric.

Madame GROSEIL-MOREAU Arlette est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12/12/2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 7

Délibération n°2023-132. Finances : Mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) pour l'Ehpad

Rapporteur : V.POINTIER

- VU** le code général des collectivités territoriales
- VU** le BP 2023 de la ville
- VU** les délibérations n°2020-05 et 2023-13 relative à l'AP/CP Ehpad
- VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 12 décembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster l'autorisation de programme pour l'accorder au besoin de financement,

Autorisation de programmes	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
		Initial	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
2020 N°1 Remplacement des menuiseries extérieures de l'EHPAD	333 997,94	1 200,00	86 472,65	46 325,29	180 000	20 000

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal **décident à l'UNANIMITE** :
DE VALIDER l'Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) Ehpad comme proposée ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**

